

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                                   |                                                     |                                       |                                     |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Julie Morais-Chiasson                      |                                                     | Date d'inspection<br>Le 05 mai 2026   |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Halte scolaire La Girouette             |                                                     | Numéro de permis<br>2006136           |                                     |
| Adresse<br>3953 boulevard des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1C1 |                                                     | Numéro de téléphone<br>(506) 358-1183 |                                     |
| Type de permis<br>Garderie éducative à temps partiel              | Nombre maximal d'enfants<br>30                      | Âges des enfants<br>ÂGE SCOLAIRE      |                                     |
| Personnel SGE<br>Sylvie Richardson                                | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                       |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives              | Règlement                                           | Date limite pour être conforme        | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté.

Les documents suivants sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement :

- Le permis et le rapport d'inspection
- La routine quotidienne
- Les procédures d'évacuation
- Le nom de l'administrateur/exploitant
- Le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur
- Les allergies présentant des risques

Tous les dossiers et documents administratifs exigés l'exploitante à une demande d'exemption a été faite conformément à la réglementation.

Les médicaments ne sont pas donnés pendant le service.

Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents et signent le registre pour confirmer la communication.

Pendant ma visite, j'ai observé l'arrivée des enfants de l'école et préparation pour la collation. Aussi les enfants prennent leur collation dans leur boîte à dîner. Finalement, les enfants partent jouer à l'extérieur pour la fin de la journée.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 mai 2026

Date

original signé par  
Julie Morais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"